

**portant validation de l'offre de la société ITRON pour l'abonnement au contrat TEMETRA**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu la proposition de la société ITRON pour l'abonnement au contrat de TEMETRA ;

Considérant le besoin du service de l'eau pour la relève des compteurs d'eau ;

**DECIDE :**

- De valider l'offre de la société ITRON pour l'abonnement au contrat TEMETRA, d'un montant de 3 721.05 € HT.